

Barème d'honoraires

Applicable au 15/01/2025

Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires indiqués sont les honoraires maximums et sont à la charge du vendeur

De 0 € à 150 000 €	7 % TTC
De 150 001 € à 350 000 €	6 % TTC
A partir de 350 001 €	5 % TTC
Terrains & locaux commerciaux	10 % TTC
Parkings et Boxes	Forfait 3 000 € TTC